



PROCES VERBAL REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 29 SEPTEMBRE 2018

9h30 Maison des Sports d'Aix en Provence

Présent(e)s : Armand GRIFFON, Jean-Luc BAUDET, Victor NATAF, Michel DEBANT, Frédéric MOTTAIS, Annie DUBOS, Philippe BOULEN, Bruno PERODEAU, Marc MAHLER, Corinne PARAIN, Claire BRUNET

Excusées : Michèle LE GARREC, Martine SANGUINETTI, Vanessa PATUCCA-BOURGEAIS, Patricia JUSTINIANO,

Absents : Murielle BAILET, Xavier FIESCHI

Armand GRIFFON, Président de la LPACAHB, ouvre la séance. Il remercie toutes les personnes présentes et donne la liste de celles qui se sont excusées pour leur absence.

S'ensuit un rapide compte- rendu par Jean-Luc BAUDET et Armand GRIFFON des différentes réunions fédérales auxquelles ils ont participé ; Conseil des Territoires et Conseil d'Administration.

Dans le cadre de ses fonctions de Trésorier du CROS PACA, Jean-Luc BAUDET relate les actions menées par le CNOSF envers les restrictions du budget du Ministère des Sports et, notamment, il parle de la pétition « Touche pas à mon sport », pour inciter le monde du handball à voter en masse.

En l'absence du Secrétaire Général, Le président de la ligue confie le déroulé de la réunion au vice-président délégué.

Jean-Luc BAUDET informe que dans le cadre de la passation de présidence qui aura lieu début janvier 2019, il contactera chaque élu pour appréhender leur position et se faire une idée de tous les dossiers.

Dans son intervention, plusieurs points sont à souligner :

- Revoir les statuts de la ligue pour donner un caractère décisionnaire au conseil du territoire avec un cadre prédéfini.

Intervention de Bruno PERODEAU qui manifeste son désaccord.

Jean-Luc BAUDET rappelle l'obligation faite aux commissions d'être territoriales et d'avoir un lien direct avec le conseil du territoire pour porter le projet territorial et le pacte fédéral.



Dans le cadre des 2 axes prioritaires du territoire ; féminisation et arbitrage, Jean-Luc BAUDET exprime son désir d'aménager la CMCD sur le secteur féminin et d'une concertation plus fréquente entre les commissions.

La parole est ensuite donnée à chaque président de commission et au directeur d'HFM.

HFM : Victor NATAF annonce l'habilitation de nos deux BPAPT sur Miramas et Aix et sensibilise le CD sur la communication importante à faire envers les clubs pour les changements de formations avec apparition des titres en 2019

Commission Territoriale de Discipline : Annie DUBOS nous fait un compte-rendu rapide des affaires de l'année précédente. Il faut s'inquiéter du nombre important d'affaires dans le 13 (environ 80).

Annie DUBOS demande de nous exprimer sur la nouvelle composition de sa commission (cf. liste jointe) et notamment sur l'entrée d'un nouveau membre : Robert MESSIKA et d'un nouveau mandataire pour le secteur Ouest : Fabien GORGETTE.

Ces personnes sont validées.

Commission Territoriale d'Arbitrage : Marc MAHLER met l'accent sur la pénurie de Jeunes Juges Arbitres. Il relate les côtés positifs des 2 stages d'encartage Monaco et Châteauneuf. 163 JUGES arbitres ont été validés sur 196 potentiels. Ce qui nous donne 80 paires pour arbitrer 200 rencontres. Un espoir : augmenter le nombre d'arbitres pour atteindre les 200.

Une intervention est faite par Armand GRIFFON et Jean-Luc BAUDET sur les modifications de CMCD envers nos clubs nationaux, les propositions fédérales ne sont pas encore actées.

Intervention de Bruno PERODEAU qui s'inquiète qu'un président de comité soit plus informé que lui, et apporte une aide financière à ses clubs.

Monsieur BAUDET rappelle que Pierre SOLERE est le représentant des comités au sein de la FFHB et, a donc accès à des informations par ce biais.

Trésorier : Michel DEBANT nous informe que nous sommes bien dans la ligne de notre budget prévisionnel. Une visite de la CAC au siège de la ligue est prévue fin octobre.

Jean-Luc BAUDET insiste sur la baisse programmée des subventions ministérielles et régionales.

Un point est fait sur l'informatique et la Visio. Les difficultés rencontrées par Michel DEBANT sont multiples et complexes. Il adressera un courrier au Bureau Directeur de la ligue pour une prise de décision collégiale.

CTOC : Philippe BOULEN relate les difficultés habituelles pour lancer les 10 niveaux de championnats avec toujours la volonté de maintenir la proximité. 15 Poules de 12. Plus d'équipes que l'an dernier. Problèmes de règlements méconnus par les clubs



Statuts et Règlements : Bruno PERODEAU dénonce les problèmes multiples de gest'hand. Intervention d'Armand GRIFFON qui demande que ces problèmes soient listés pour un retour plus pragmatique vers les services fédéraux.

Armand GRIFFON interroge sur l'état actuel des licences et des mutations.

Réponse : mutations 1157 dont 300 pourraient être gratuites. Licences : 15682

Armand GRIFFON demande que l'on insiste sur l'enregistrement des licences événementielles et rappelle que la ligue peut se substituer aux clubs pour la saisie de ces licences.

Bruno PERODEAU dénonce le manque d'aide à l'organisation d'événements de la part des clubs autour de Monaco.

Equipement : Le logiciel fédéral est modifié. Plus de travail pour les clubs moins pour la commission.

CMCD : La CMCD 2018/2019 a été envoyée aux clubs. Aucun retour particulier à ce jour.

Le Président de la ligue demande à ce que les référents pour les conventions, nommés lors du Conseil d'administration d'APT, soient relancés et informés de leurs rôles.

Commission Médicale : Frédéric Mottais nous informe que les référents médicaux prévus pour la venue de l'équipe de France le 25 octobre sont tous prévenus et volontaires.

Une réunion de la commission médicale aura lieu le 6 octobre à Aix en Provence, avec pour objectif de dresser le maillage médical du territoire et assister les clubs dans leur volonté de progresser dans ce domaine.

Secrétariat Général: Le Président explique que le manque de disponibilité du Secrétaire Général nécessite une restructuration temporaire de ce secteur. Une aide complémentaire sera apportée à Corinne PARAIN par Pascal BOUCHET.

Corinne PARAIN exprime la satisfaction des différents présidents de commissions envers leurs secrétaires référentes et se loue de la compétence de nos salariées.

Suite à la réunion d'Apt, une Visio conférence hebdomadaire entre les salariées administratives est instaurée.

Pour l'ETR : Madame Brunet fait un compte rendu des différentes réunions. La réalisation des lettres de missions se fait en relation avec les salariés et les employeurs. Elle informe de la mise en place de stages réunissant les sélections des comités et des jeunes arbitres dès les vacances de la Toussaint sur Boulouris et Sainte Tulle.

Le Président de la ligue nous fait un rapide résumé sur la rencontre de l'EDF. Il nous fait part des difficultés de collaborer avec les parties prenantes



Pour clôturer l'ordre du jour : 2 questions sont soumises au vote

1) *La CMCD des clubs de PNF :*

Jean-Luc BAUDET a été mandaté par une majorité de présidents de comité pour revoir les décisions de l'application de cette CMCD. Cette révision est politique afin de corriger les effets néfastes de son application stricte et de souligner la volonté du Comité Directeur de ne pas pénaliser à un même niveau les différentes équipes

Jean-Luc BAUDET exprime sa volonté de revoir ces impositions pour l'an prochain et des actions concrètes à mener pour dynamiser le secteur féminin.

Monsieur PERODEAU exprime son désaccord car pour sanctionner les manquements à la CMCD, seule la commission est souveraine. De plus le travail de la commission Réclamations et Litiges, qu'il juge peu efficient, est aussi remis en cause. Le Comité Directeur n'a pas légitimité pour revenir sur ces décisions.

Réponse de Jean-Luc BAUDET : il n'y a pas lieu de remettre en cause le travail des commissions mais bien le fait que le Bureau Directeur soit informé de ces décisions avant les clubs et puisse en discuter avec les commissions.

La composition des 2 poules de PNF à 12 et la non application de la CMCD pour les équipes accédant posent un problème d'équité.

Le Conseil du Territoire demande la non application exceptionnelle de la CMCD sur ces 2 poules.

Après des échanges plus ou moins virulents le vote est proposé.

Sur les 10 présents :

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

POUR : 7

2^{ème} vote proposé au Comité Directeur :

- *L'application stricte du règlement intérieur pour les absences à l'Assemblée Générale de ligue ou sa modulation en fonction du niveau de jeu.*

Se dégage une volonté de modification des statuts pour l'an prochain et d'adaptation du règlement.

Au moment de la clôture de ce comité directeur Bruno PERODEAU annonce sa démission de la commission et qu'il rédigera et enverra une lettre en bonne et due forme

Le Comité Directeur prend acte de cette décision.

Le Président lève la séance à 12h30



Nota Bene : La prise de décision pour la non application de la CMCD pour la PNF est strictement politique. Par son vote le CD a voulu soutenir la demande du Conseil du Territoire et exprimer sa volonté que les décisions des commissions impliquant l'avenir des clubs soient discutées en Bureau Directeur.

Règlementairement aucun Bureau Directeur ou Comité Directeur ne peut annuler une décision prise par une commission. Il eut été souhaitable que ces commissions dites « territoriales » fassent la démarche en amont cela aurait évité bien des débats stériles. En conséquence les pénalités décidées par la commission des réclamations et litiges sont maintenues.

Armand GRIFON

Président LPACAHB

COMPOSITION COMMISSION DE DISCIPLINE

- Présidente :** o Annie DUBOS
- 2 vice-Présidents :** o Siegfried CLAPSON o Rodolphe RICARDO
- 3 Instructeurs :** o Alain STEVANOVITCH o Alain ASTIER ° Jean-Claude FALCHI
- 3 Mandataires :** o Fabien GORGETTE o Michel CHENON o Laurent SOTTOCOSA
- Membres**
- o Dominique GAUTHIER o Jean-Claude BECUCCI ° Patrick BERNARD
 - o Françoise AIELLO o Christophe PAVIA o Emile AMBARD o Bernadette LAZARO
 - o Jacques DUPONT o Audrey MOUTET
 - o Sonia ARANZUEQUE o Françoise BRESSY o Henriette GARCIA o Raphael GUILLERMAIN
 - o Audrey KIZLIK o Dominique LEFEL o Gérard TRAVERSE o Houcine SERRAR
 - o Maxence GRECIET
 - o Brigitte BOURGUE o Emilie BONDIOLI o Sébastien VERCHERAT
 - o Didier MUSATO o Jean-Marc MANZO o Bernard ZARAGOZA o Sébastien GUTTIEREZ
 - o Sandrine PERRIN o Armand GORI o Stéphane DIGOIN o Guy REMAUD
 - o Robert MESSIKA